



Rapport DTM Juin 2019

Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Direction Nationale du Développement Social - DNDS

Matrice de Suivi des déplacements (DTM)



<https://dnds.ml/dtm-mali>



de la part du
Peuple japonais



SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	3
INTRODUCTION	4
PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES	5
PDIS RETOURNÉES.....	13
RAPATRIÉS	14
CONCLUSION.....	17
Annexe I : Situation des PDI par regions, cercles et communes à la date du 30 juin 2019	18
Annexe II : Situation des rapatriés par regions, cercles et communes à la date du 30 juin 2019	24
Annexe III : Méthodologie.....	28



RÉSUMÉ

La crise sécuritaire que le Mali a connu en 2012 a provoqué d'importants déplacements de populations tant à l'intérieur du territoire que vers les pays limitrophes. Afin d'orienter la réponse humanitaire et de faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées internes (PDI) et des réfugiés, la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), fournit depuis décembre 2014 des informations à l'ensemble de la communauté humanitaire et aux pouvoirs publics afin de répondre aux besoins des populations déplacées, retournées et rapatriées au Mali.

Le transfert du programme de matrice de suivi des déplacements, (Displacement Tracking Matrix – DTM), au gouvernement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), à travers la signature d'un protocole en novembre 2014 et d'un accord de partenariat entre le gouvernement et l'UNHCR pour l'enregistrement des rapatriés, en avril 2015, ont permis à la DNDS une centralisation et une meilleure harmonisation des données sur les mouvements de populations et de l'évaluation des besoins des populations déplacées et retournées.

La méthodologie et les outils utilisés par le programme DTM ont été élaborés par la Commission Mouvement de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection. Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) a été établie entre la DNDS et l'UNHCR.

Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDI, des PDI retournées et l'évaluation des besoins des communautés d'accueil bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). L'enregistrement des rapatriés a l'appui financier et technique de l'UNHCR.



147 861 personnes déplacées internes (27 787 ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali.



192 communes ont été évaluées, dont 25 nouvelles communes.



La population déplacée est composée à **52%** de femmes.



La population déplacée est composée à **48%** d'hommes.



52% de la population est composée d'enfants de moins de 18 ans.



Les personnes de plus de 60 ans représentent **5%** des déplacés.



552 511 PDI retournées ont été identifiées entre septembre 2012 et juin 2019.



73 989 rapatriés (anciens réfugiés) ont été identifiés et enregistrés dans **105** communes du Mali.



39% des ménages déplacés vivent dans des familles d'accueils, 61% sur des sites spontanés.



33% des rapatriés enregistrés ne disposent pas de document d'Etat civil.



Une grande partie des ménages vit d'aides et dons humanitaires (47%), d'aides communautaires et/ou de tierces personnes (31%). Les ménages PDI pratiquant l'élevage sont passés de 18% à 8% et ceux pratiquant l'agriculture de 13% à 1%, du total des ménages PDI enregistrés.



INTRODUCTION

Le Mali, pays de forte diversité socioculturelle, continue d'être marqué par les effets de la crise politico sécuritaire survenue en 2012. Les conflits communautaires liés à la gestion des ressources naturelles (l'exploitation agricole et pastorale, conflits entre éleveurs et agriculteurs, accès aux sources d'eau) ont été exacerbés par la forte intervention des groupes terroristes et des bandits armés, l'émergence des milices identitaires ou d'autodéfense, et la prolifération des armes légères et de petits calibres dans les régions du centre et du nord. Simultanément, les mécanismes traditionnels de gestion des conflits et les structures étatiques se sont affaiblis. Les conflits liés aux ressources naturelles ont revêtu un caractère de plus en plus ethnique et communautaire. Le caractère violent des conflits s'est aggravé, provoquant d'importants déplacements de populations tant à l'intérieur du territoire malien que vers les pays limitrophes.

Le transfert du programme matrice de suivi des déplacements DTM (Displacement Tracking Matrix) au gouvernement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), en novembre 2014 et la signature de l'accord de partenariat entre le gouvernement et l'UNHCR pour l'enregistrement des rapatriés, en avril 2015, ont permis au gouvernement du Mali d'obtenir une meilleure compréhension des caractéristiques des populations déplacées et retournées, ainsi que de mettre au jour leurs besoins et accès aux services de base. Ces informations sont collectées puis disséminées auprès de la communauté humanitaire et des pouvoirs publics afin de leur fournir une analyse complète des caractéristiques, mouvements et besoins des populations déplacées dans le pays et d'orienter les programmes d'aide humanitaire.

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, les trois catégories de populations cibles sont définies de la manière suivante :

- **Une Personne déplacée interne (PDI)** : est une personne ayant été forcée ou obligée de fuir ou de quitter son habitation ou lieu habituel de résidence, en particulier après, ou afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas traversé une frontière d'État internationalement reconnue¹.
- **Une personne déplacée retournée** : est une personne qui, alors qu'elle s'était installée dans un lieu autre que son lieu d'origine (à l'intérieur du Mali), est depuis retournée dans son lieu d'origine.
- **Une Personne rapatriée** : Le terme « rapatrié » désigne tout réfugié² malien qui est volontairement retourné en République du Mali.

¹ <https://au.int/fr/treaties/african-union-convention-protection-and-assistance-internally-displaced-persons-africa>

² Le terme « réfugié » signifie toute personne de nationalité malienne ou toute personne sans nationalité dont la résidence habituelle n'était en République du Mali, qui est réfugiée dans un autre pays conformément à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et son Protocole additionnel du 31 janvier 1967 ainsi que de la Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969.



PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

Les opérations de collecte et de mise à jour des données menées dans le cadre du programme DTM montrent une augmentation du nombre de personnes déplacées au Mali entre mai et juin 2019. Le nombre de PDIs est en effet passé de 120 067 personnes (rapport CMP de mai 2019) à **147 861** en juin 2019 soit une augmentation de **27 794** individus. Cette augmentation est due à des violences variées dans les Régions de Mopti, Ségou, Tombouctou, Gao, Ménaka, Sikasso et la bande frontalière Mali-Burkina Faso. En effet, ces violences ont provoqué le déplacement de populations de leurs villages et hameaux pour trouver refuge dans les localités où la situation sécuritaire semble plus calme.

Tableau I : Déplacés Internes au Mali par région

Région	Ménage	Femme	Homme	Total Individus	Taille moyenne
Bamako	578	1 034	785	1 819	3
Kayes	220	577	473	1 050	5
Koulikoro	423	1 069	962	2 031	5
Mopti	9 351	25 384	25 259	50 643	5
Ségou	4 113	10 960	10 629	21 589	5
Sikasso	432	1 318	1 280	2 598	6
Gao	5 508	14 439	12 221	26 660	5
Ménaka	1 775	6 328	5 982	12 310	7
Kidal	222	486	404	890	4
Tombouctou	5 165	15 006	13 265	28 271	5
TOTAL	27 787	76 601	71 260	147 861	5

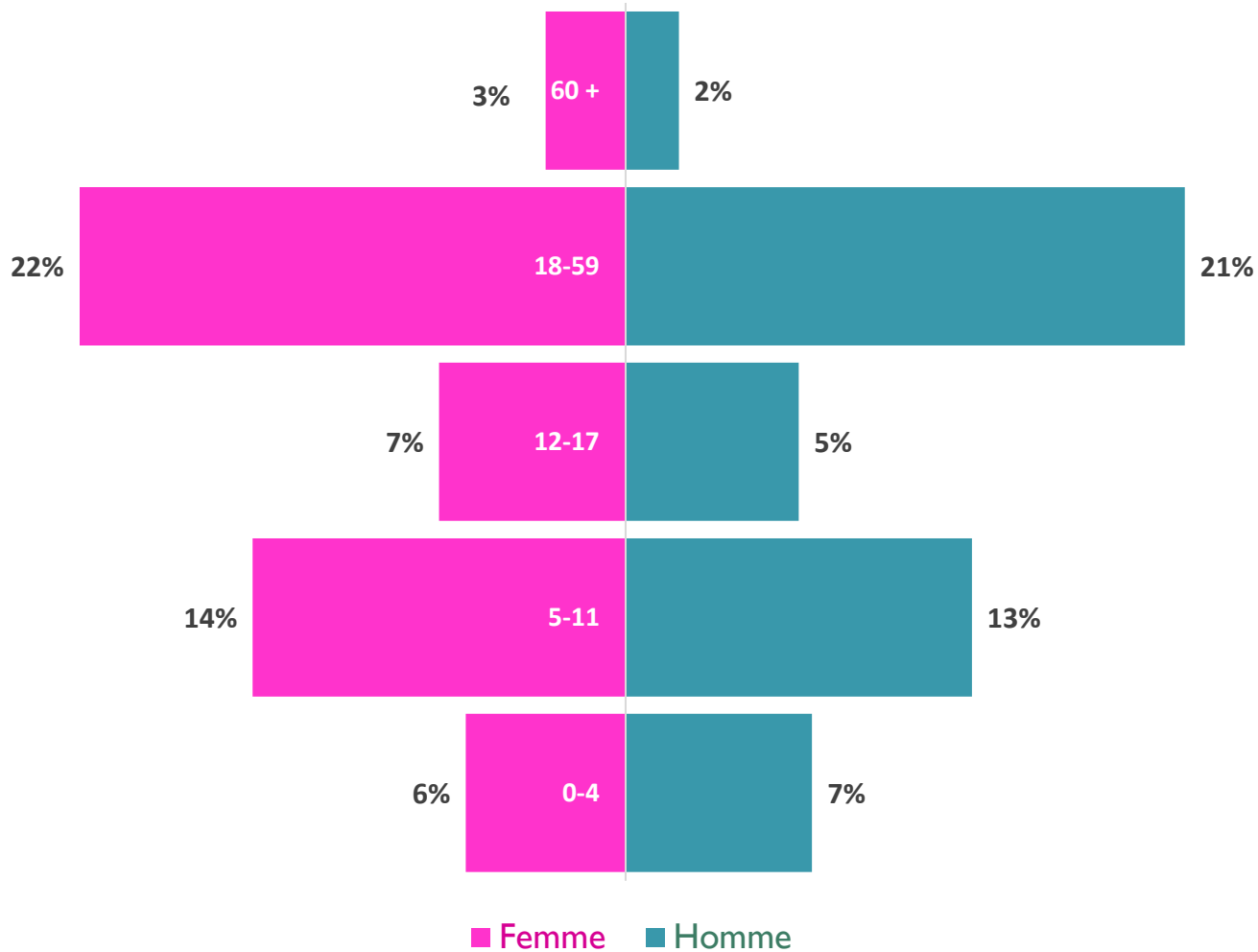
Les régions de Mopti (50 643 PDIs), Tombouctou (28 271 PDIs), Gao (26 721 PDIs), Ségou (21 589 PDIs), Ménaka (12 249 PDIs), Sikasso (2 598 PDIs), Koulikoro (2 031 PDIs), Bamako (1 819 PDIs) et Kayes (1 050 PDIs), abritent le plus grand nombre de PDIs. Ce nombre est dû aux incidents qui ont affecté les régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kayes et Ségou pendant l'année 2018 et le premier semestre 2019.

Profil démographique des PDIs

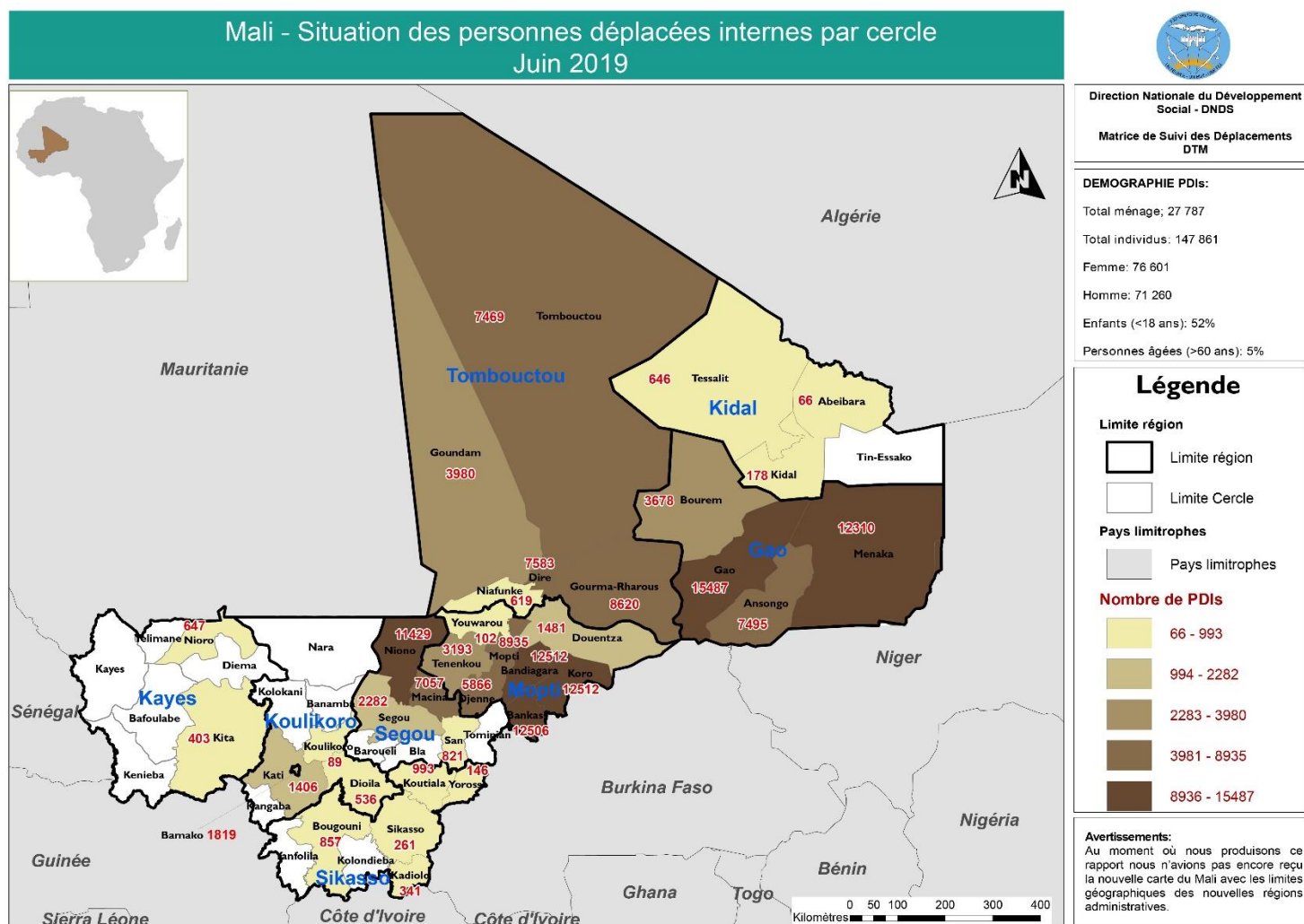
37% des chefs de ménage des PDIs sont des femmes, contre 63% d'hommes. L'âge moyen des femmes chefs de ménage est de 34 ans contre un âge moyen de 44 ans pour les hommes-chefs de famille. La majorité de la population est âgée de moins de 18 ans (52%) tandis que les personnes âgées (60 ans et plus) représentent 5% de la population mobile. Selon l'enquête menée auprès des **27 787** ménages déplacés interne du Mali, la répartition par tranche d'âge et par sexe se présente comme suit :



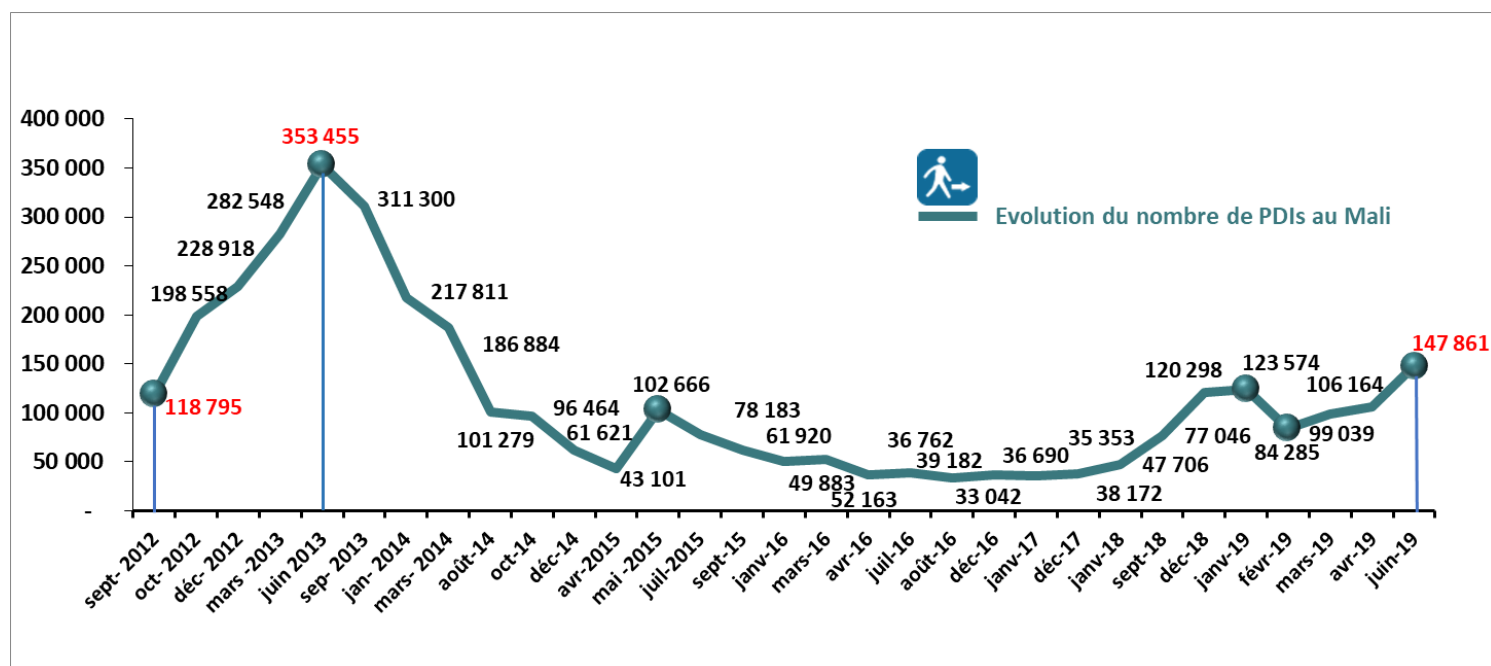
Graphique I: Répartition des populations déplacées par tranche d'âge et par sexe



Carte I : Répartition des populations déplacées par zone de déplacement (cercle)



Graphique 2 : Evolution du nombre de PDIs de septembre 2012 à juin 2019



L'année 2018 et le premier semestre 2019 ont été marqués par la recrudescence des violences dans les régions du Centre. Suite à ces violences variées nous avons assisté à une forte augmentation du nombre de PDIs pour atteindre 120 298 individus en décembre 2018. Suite à des mises à jour dans 167 communes du pays, du 1er au 28 février 2019, à travers des visites porte à porte par les agents des services déconcentrés de la Direction Nationale du Développement Social, pour vérifier la présence physique des personnes déplacées enregistrées antérieurement par les équipes DTM nous avons constaté une tendance à la baisse (une réduction de 39.289 individus) pour atteindre 84 285 PDIs en février 2019. De 84285 PDIs identifiées en février 2019, le nombre de personnes déplacées internes dans le pays s'élève désormais à 147 861 individus. Ainsi du 1er mars au 30 juin 2019, une augmentation de 63 576 personnes déplacées (75%) a été constatée, suite à la dégradation de la situation sécuritaire au centre du pays.

Motifs de déplacement

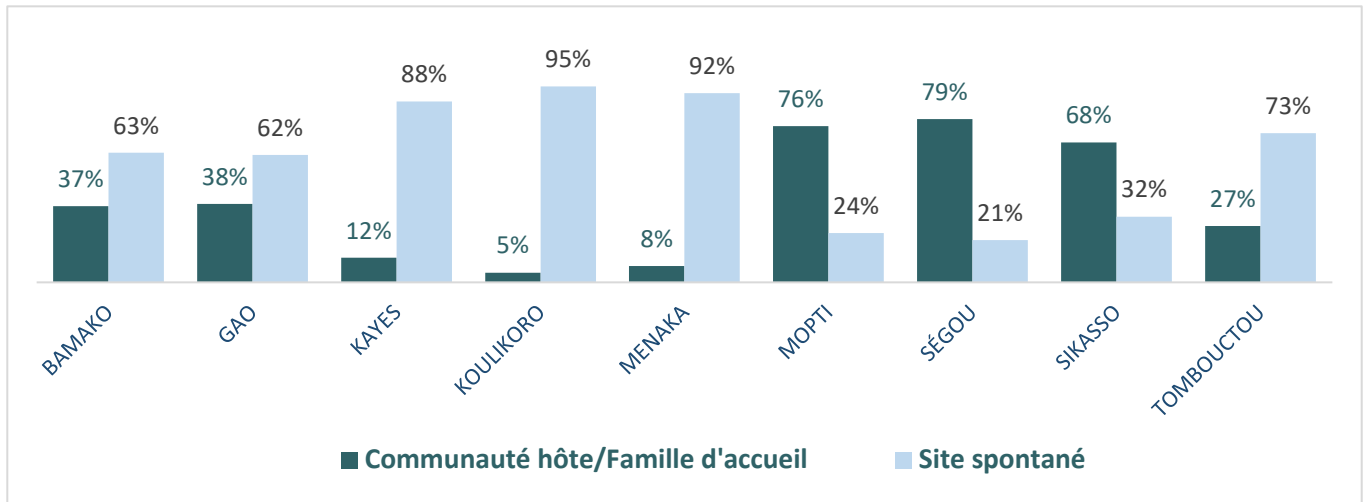
Environ 98% de la population PDI s'est déplacé en raison de l'insécurité liée au conflit dans leur localité d'origine ou voisine. Certains déplacements dus à la crise alimentaire et à l'impact économique relatif au conflit sont également à signaler depuis les régions du centre et du nord vers les grandes villes des dites régions et du Sud, pour accéder aux opportunités économiques et à l'assistance alimentaire.

Alors que la majorité des déplacés le sont pour des raisons d'insécurité liée au conflit, les raisons précises de déplacement varient pour chaque ménage déplacé. Les entretiens avec les personnes déplacées effectués dans le cadre des enquêtes ménages ont permis d'identifier les motifs principaux de déplacement suivants : la fuite suite aux attaques sur la localité d'origine des ménages (74,90%), ou suite à une attaque



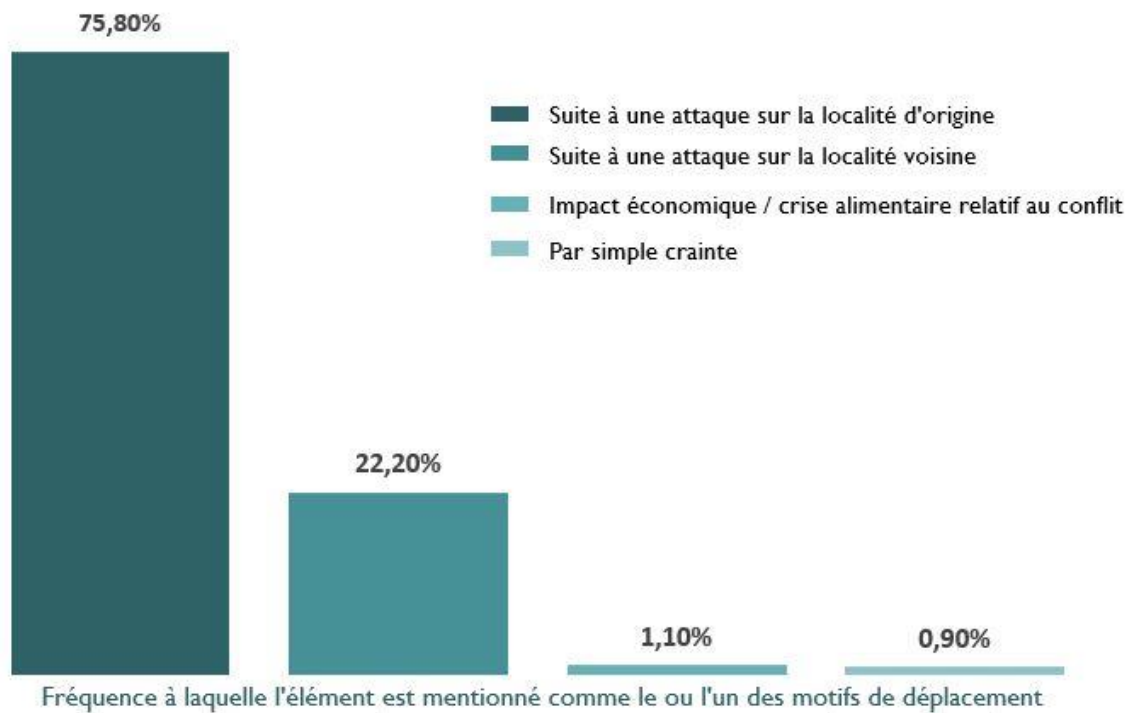
sur un village voisin (22,10%), l'impact économique relatif au conflit (1,10%), par simple crainte (1,10%), ou la fermeture des écoles (0,10%) . Il est à noter que ces motifs ne sont pas exclusifs et qu'un déplacement peut-être causé par la conjonction de plusieurs causes.

Graphique 3 : Lieu de résidence des ménages déplacés



Alors que la grande majorité des PDI se trouve sur des sites spontanés dans les régions de Ménaka (92%), Koulikoro (95%), Kayes (88%), Tombouctou (73%), Bamako (63%) et Gao (62%). La part importante de PDI dans les familles d'accueil semble indiquer que les communautés sont disposées à assister les ménages PDI. Il semblerait ainsi que les communautés hôtes aient besoin d'aide pour assister les ménages déplacés.

Graphique 4 : Motifs de déplacement des populations affectées par le conflit



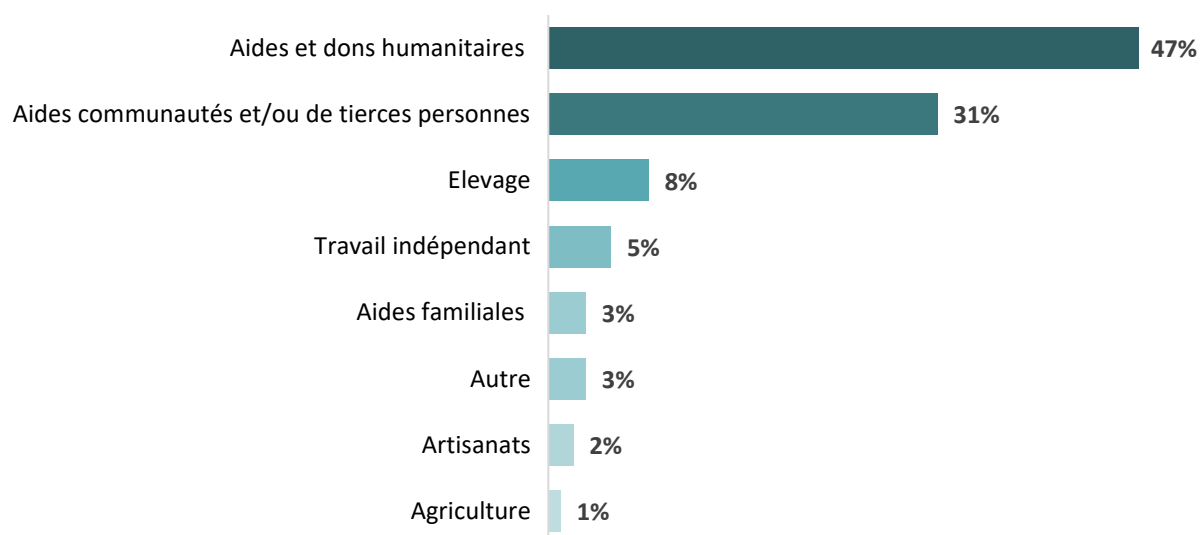
Moyens de subsistance

Sources actuelles de revenus des ménages PDIs

L'analyse montre que seuls les ménages qui pratiquaient le commerce et les travailleurs indépendants s'en sortent mieux. Les autres secteurs d'activités ont en général régressé. Les ménages pratiquant l'agriculture sont passés de 13% à 1%, et ceux pratiquant l'élevage de 18% à 8% du total des ménages des PDIs enregistrés.

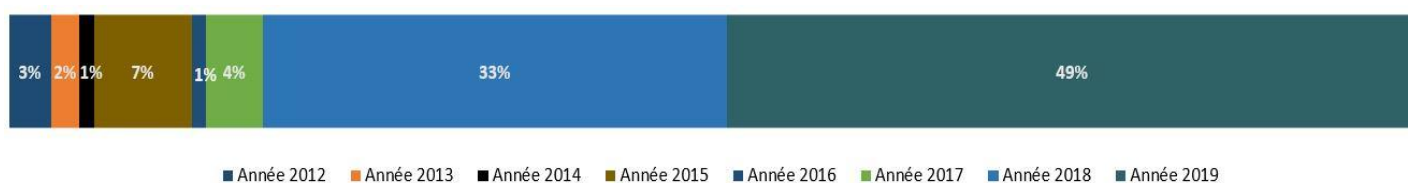
La grande majorité des ménages ont perdu leur autonomisation et vivent désormais d'aides et dons humanitaires (47%), d'aides communautés et/ou de tierces personnes (31%).

Graphique 5 : Moyens de subsistance actuel des ménages PDIs (non exclusif)



Périodes de déplacement

Graphique 6 : Année de déplacement des PDIs



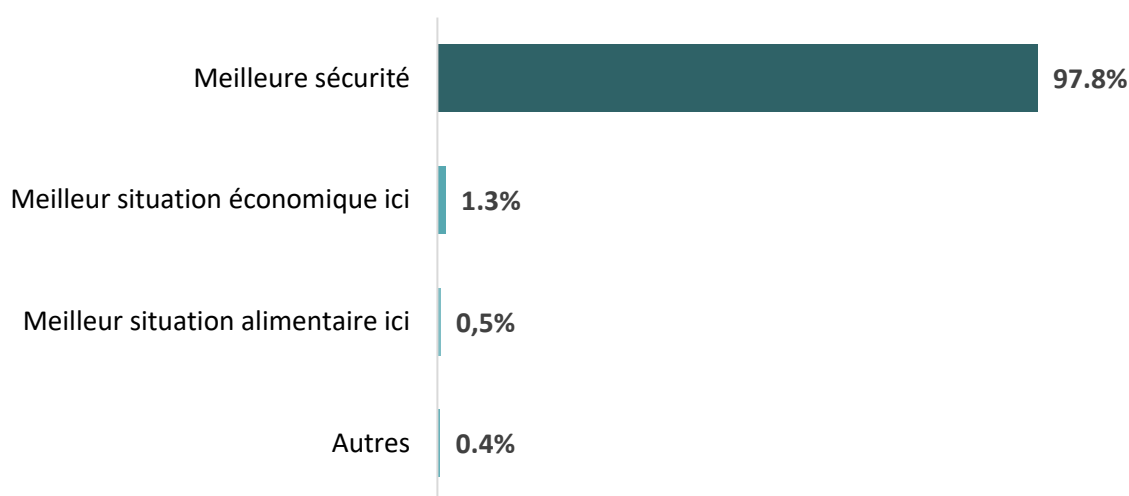
49% des populations déplacées a indiqué avoir effectué le déplacement de leur lieu de résidence habituel au lieu dans lequel elles se sont installées au premier semestre 2019.

Intensions de retour et réintégration

Intensions de retour

Les équipes DTM ont réalisé une enquête d'intention de retour auprès des ménages déplacés dans l'ensemble des régions du Mali. L'un des résultats les plus importants de cette enquête est le pourcentage élevé de ménages ayant déclaré qu'ils désiraient rentrer chez eux. Ce pourcentage s'élève désormais à 66%, tandis que 27% veulent rester sur place pour le moment, 6% dans une autre localité de la région actuelle. Seuls 1% des ménages interrogés désirent déménager dans une autre région du pays.

Graphique 7 : raisons du non-retour exprimées par les PDIs



Comme indiqué dans le graphique 7, les personnes qui ont décidé de ne pas regagner leurs domiciles déclarent bénéficier à 97,8% d'une meilleure sécurité sur leurs lieux de déplacement, à 1,3% d'une meilleure situation économique et à 0,5% d'une meilleure situation alimentaire.

En parallèle, les ménages déplacés maintiennent une relation étroite avec la famille restée dans les zones d'origines puisque pour 63% d'entre eux, les membres de leurs familles sont les sources d'informations principales concernant les conditions de leurs localités ou de leurs domiciles.

Intention d'intégration locale

Comme indiqué dans les intentions de retour 27% des PDIs ont indiqué vouloir rester dans leurs zones de déplacement. Parmi eux, 59% ont indiqué leur intention de s'intégrer localement dans leurs lieux de déplacement. Ces chiffres sont plus élevés dans les régions de Sikasso, Koulikoro et Bamako, comparés à celles du Nord et du centre.

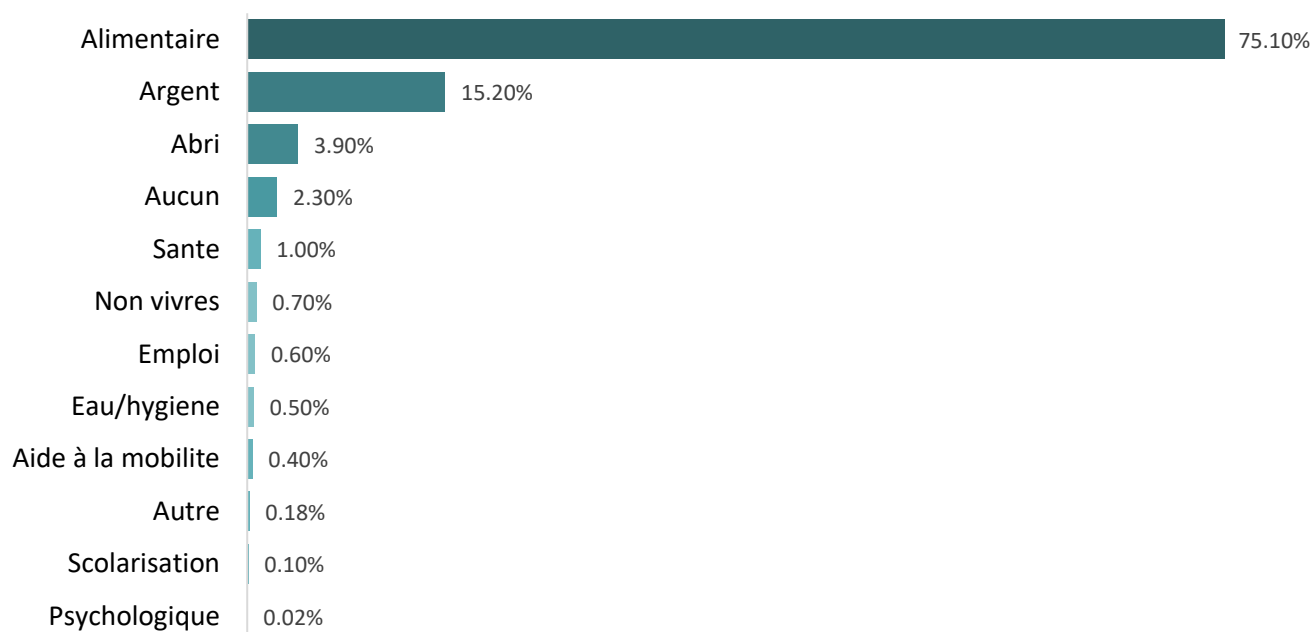
Trois besoins d'intégration socio-professionnelle sur le lieu de déplacement ont été signalés par les ménages PDIs. Il s'agit principalement des besoins alimentaires, d'abris, d'emploi et d'activités génératrices de revenu et de l'emploi. Le graphique ci-dessous résume ces besoins tels qu'exprimés par les PDIs.



Besoins et assistance

Les évaluations menées par la DTM ont également pour but de mieux cerner les besoins des personnes affectées par les violences ainsi que l'assistance reçue depuis fin 2018. A cet effet, des enquêtes ont été menées auprès des populations déplacées et des évaluations ont été conduites dans les villages où des fortes concentrations de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.

Graphique 8 : besoins exprimés par les PDI



D'après les résultats de cet exercice, 75,10% des ménages interrogés déclarent avoir un besoin alimentaire, 15,20% affirment avoir un besoin d'argent 3,9% affirment avoir des besoins en matière d'abri.

En ce qui concerne les déclarations des ménages déplacés sur l'assistance reçue, il est important de souligner que 76% des ménages interrogés déclarent avoir reçu une assistance humanitaire tandis que 24% des ménages déplacés déclarent le contraire. Le pourcentage de ménages ayant déclaré avoir reçu une assistance humanitaire est nettement supérieure au pourcentage évoqué dans le rapport DTM de janvier 2018 (58%).

Les évaluations de besoins ont été menées dans 195 villages : 66 villages à Gao, 61 à Tombouctou, 43 à Mopti, 21 à Ségou et 4 à Koulikoro. Ces évaluations visent à mieux comprendre les besoins de l'ensemble des populations concernées (personnes déplacées, retournées et communautés hôtes). Dans la majorité des localités évaluées (84%), les besoins alimentaires ont été identifiés comme étant les plus importants. Les données collectées font également état de besoins en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement (22% des villages évalués).

Afin de visualiser les besoins identifiés dans chaque village, merci de consulter le lien ci-dessous :

<https://dnds.ml/dtm-mali-kml>

En cliquant sur les villages (icônes), vous accédez à des informations sur la sécurité alimentaire, l'abri, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'éducation et la santé pour chacune des localités concernées.



PDIS RETOURNÉES

Tableau II : Nombre Cumulé de PDI's retournées par région – cercle, de juillet 2013 au 30 juin 2019

Régions - Cercles	Ménages	Femme	Homme	Total Individus
Kayes	37	111	108	219
Kita	37	111	108	219
Mopti	8630	21092	20016	41108
Bandiagara	489	1731	1643	3374
Douentza	4779	13287	12609	25896
Mopti	1782	2321	2203	4524
Tenenkou	1006	2041	1936	3977
Youwarou	574	1712	1625	3337
Ségou	379	1598	1506	3104
Niono	341	1512	1425	2937
Macina	38	86	81	167
Gao	30908	78175	71145	149320
Ansongo	13151	33577	31827	65404
Bourem	5761	14755	13973	28728
Gao	11996	29843	25345	55188
Menaka	16526	34956	32531	67487
Anderamboukane	6278	13978	12552	26530
Inekar	2442	4545	4312	8857
Menaka	5523	12239	11188	23427
Tidermene	2283	4194	4479	8673
Kidal	547	1071	1113	2184
Abeibara	97	148	237	385
Kidal	323	657	623	1280
Tessalit	114	239	227	466
TinEssako	13	27	26	53
Tombouctou	64010	148548	140760	289308
Dire	8287	15126	13519	28645
Goundam	7178	16739	15898	32637
Gourma Rharous	20535	50543	48512	99055
Niafunke	7991	23902	22721	46623
Tombouctou	20019	42238	40110	82348
Total général	121 037	285 551	267 179	552 730

D'après les évaluations menées en juin 2019, le nombre de PDI's retournées est estimé à **552 730** soit une augmentation de 4 194 personnes par rapport à la collecte du mois de février 2019.

Au Mali le nombre de PDI's retournées est passé de **548 536** en février 2019 à **552 730** individus en juin 2019, soit une augmentation de **4 194** individus. Cette augmentation concerne principalement les régions de Tombouctou, Gao et Kayes.



RAPATRIÉS

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés soutien les autorités maliennes à travers la DNDS dans l'identification et l'opérationnalisation de 28 points d'enregistrement des rapatriés dans les régions Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Ségou, Tombouctou et le District de Bamako. Cela vise à renforcer la qualité de l'enregistrement et de la documentation à l'état civil des personnes rapatriées qui reviennent des principaux pays d'asile (Niger, Burkina Faso, Mauritanie et Algérie) en mettant en place un mécanisme d'enregistrement et de référencement des cas de protection.

Tableau III : Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par régions de retour et par anciens pays d'accueil - au 30 juin 2019

Ancien Pays d'accueil →	Algérie	Burkina Faso	Ghana	Guinée	Mauritanie	Niger	Nigéria	Togo	Tunisie	Total général
Région de Destination ↓	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus
Bamako	132	342			37	16				527
Gao	2379	7796			77	6919	1		1	17 173
Kidal	1968	48			8	6				2 030
Koulikoro	65	123			27	1				216
Ménaka	287	19			9	13811				14 126
Mopti		3646			724	4				4 374
Ségou		107	1		1030	31				1 169
Tombouctou	2998	13754		2	17234	380		6		34 374
Grand Total	7 829	25 835	1	2	19 146	21 168	1	6	1	73 989

Le retour des populations réfugiées continu avec la signature de l'accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et des accords tripartites entre le gouvernement du Mali, l'UNHCR et les gouvernements des trois principaux pays accueillant les réfugiés maliens (la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso). Ainsi, au 30 juin 73 989 rapatriés ont été enregistrés soit une augmentation de 4 511 par rapport à décembre 2019 (69 478 individus, Rapport CMP de décembre 2018), tandis que 138 375 Maliens sont encore réfugiés dans les pays limitrophes³

³ <http://data.unhcr.org/SahelSituation/country.php?id=501> (consulter le 05 juillet 2019)

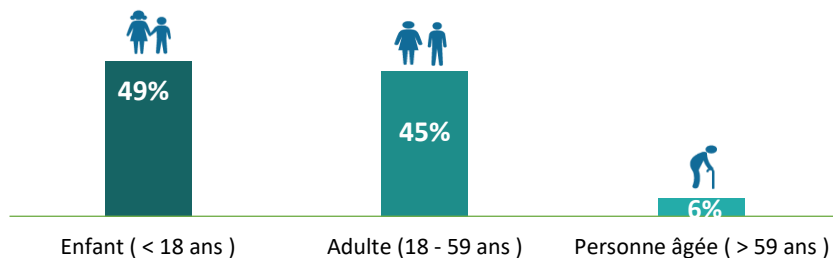


Profil des Rapatriés Démographie

Graphique 9 : Répartition des Rapatriés par sexe au 30 juin 2019



Graphique 10 : Répartition des Rapatriés par tranches d'âges au 28 février



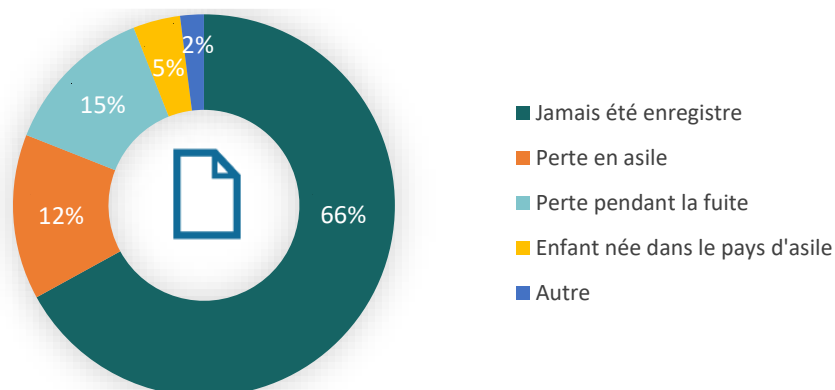
La population rapatriée est constituée de 52% de femmes et 48% d'hommes. Par ailleurs, 49% des personnes rapatriées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), les adultes (18 à 59 ans) représentent 45% et les personnes âgées représentent 6% de la population rapatriée.

Protection

Documentation⁴

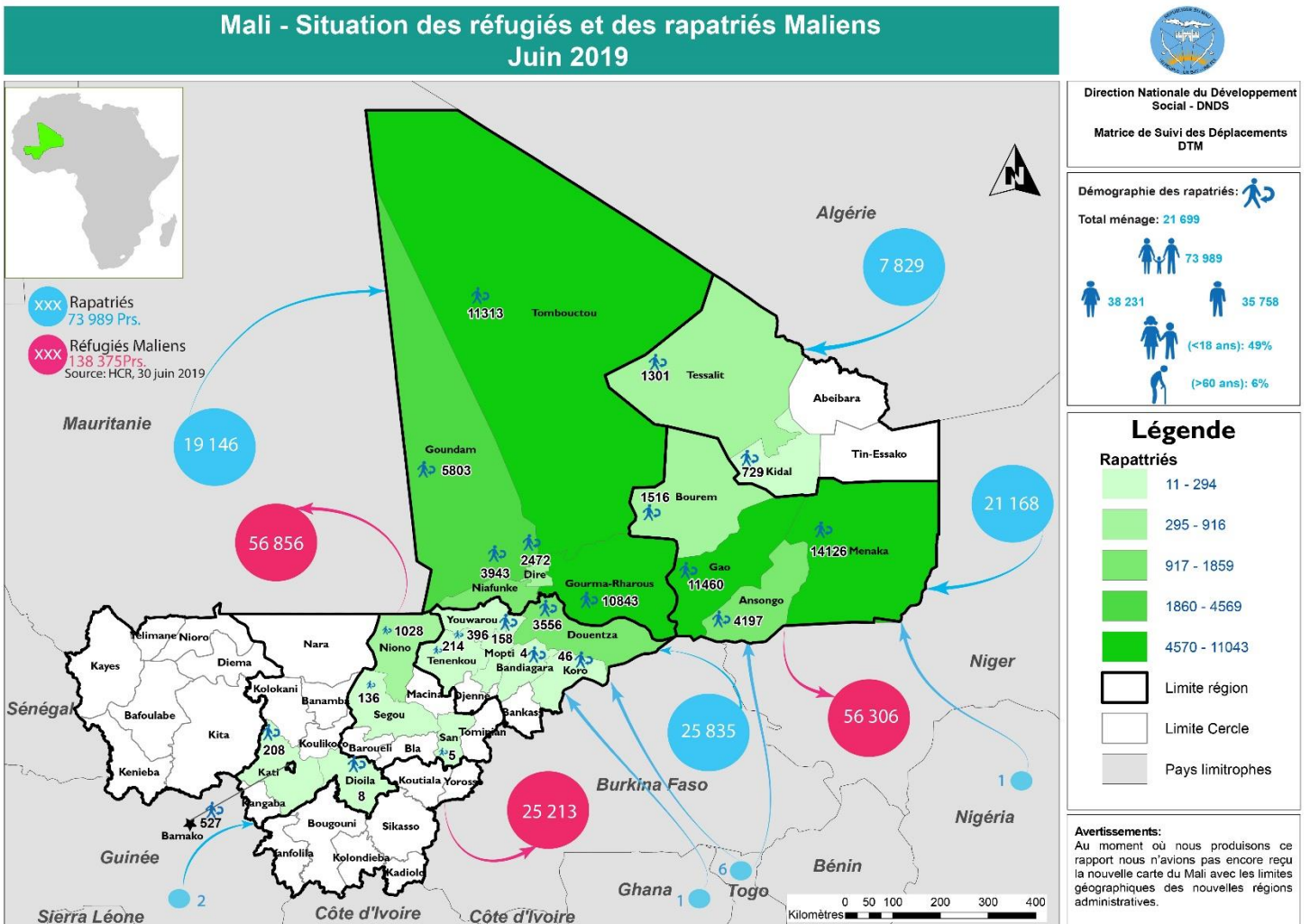
L'analyse de la situation des rapatriés enregistrés à la date du 30 juin 2019 a montré que 33% des rapatriés ne disposent d'aucun acte d'Etat-Civil malien, 52% des adultes ne disposent pas de carte d'identité nationale ou de passeport malien, 28% n'ont pas d'extrait d'acte de naissance et 23% n'ont pas de carte NINA. Comme indiqué dans le graphique 12, les principales raisons de la non-possession de documents d'Etat-Civil, 66% des rapatriés ont indiqué n'avoir jamais été enregistré dans les registres de l'Etat-Civil, 15% ont déclaré avoir perdu les documents pendant la fuite, 12% ont indiqué avoir perdu les documents dans le pays d'asile, 5% représentent les enfants nés dans le pays d'asile.

Graphique 11 : Raisons de la non possession de document d'Etat Civil



⁴ Les pourcentages des personnes sans carte d'identité sont calculés par rapport au nombre d'adultes rapatriés alors que ceux de l'extrait d'acte de naissance sont calculés par rapport au nombre total d'individus enregistrés.

Carte II : Répartition des rapatriés par cercle et des réfugiés maliens par pays d'asile



CONCLUSION

Selon les données démographiques, 43% des personnes déplacées internes, 45% des rapatriées et 36% des PDI retournées représentent la population active. A cet effet, de microprojets de génération des revenus sont indispensables pour étouffer/limiter la délinquance ou l'oisiveté au sein des populations déplacées, rapatriées et retournées.

De l'analyse de la documentation d'Etat-Civil, près de 32% des rapatriés ne sont pas enregistrés à l'Etat-Civil par ignorance de l'importance du processus d'enregistrement à l'état-civil. Il est aussi vrai que bon nombre de jeunes gens sont nés en exil et que pour les autres, ils ne se sont jamais faits enregistrés à l'Etat-Civil avant l'exil. Des actions doivent être engagées pour l'enregistrement de tous les individus jusqu'ici non transcrits dans les volumes de l'Etat-Civil. L'insuffisance de surface aménagée, le manque d'intrants agricoles sont les principaux problèmes qui grèvent à la production agricole chez les rapatriés. Concernant l'élevage, le nombre des ménages retournés et rapatriés qui déclare être en possession des animaux reste très infime (6%).

S'agissant des moyens de subsistance, une grande majorité des ménages PDI vit d'aides et dons humanitaires (47%), d'aides sociales faites par les communautés et/ou de tierces personnes (31%).

De ce qui précède, on remarque que les personnes rapatriées et les PDI retournées dépendent fortement de l'assistance. Pour ce faire, d'autres secteurs d'activités doivent être créés dans l'objectif d'offrir de l'emploi à une partie de la main-d'œuvre agricole vers de nouvelles activités autres que l'agriculture. Par rapport à l'élevage, vu que les espaces à vocation pastorale sont abondants, l'élevage d'animaux de petite taille (caprins/ovins) est possible et rentable dans diverses localités du pays.

Concernant l'accès à l'éducation 91% des enfants PDI de 6 à 15 ans, 23% des enfants PDI retournées et 38% des enfants rapatriés, ne vont pas à l'école. Les raisons évoquées sont entre autres, le manque de moyens, la fermeture des écoles, l'éloignement de l'école, absence d'enseignants et le manque d'intérêt pour la scolarisation des enfants. Pour remédier à cette situation, le recrutement d'enseignants, une campagne de « sensibilisation à l'école » et une assistance matérielle pourront significativement améliorer le taux net de scolarisation des enfants rapatriés, PDI et PDI retournées.



ANNEXE

Annexe I : Situation des PDIs par régions, cercles et communes à la date du 30 juin 2019

Région-Cercle-Commune	Ménage	Féminin	Masculin	Total Individus
BAMAKO	578	1034	785	1819
COMMUNE 1	72	54	23	77
COMMUNE 3	2	5	4	9
COMMUNE 4	41	53	35	88
COMMUNE 5	102	308	281	589
COMMUNE 6	361	614	442	1056
GAO	5508	14439	12221	26660
ANSONGO	1286	3867	3628	7495
ANSONGO	528	1608	1557	3165
BOURRA	29	72	66	138
TALATAYE	13	49	29	78
TESSIT	241	719	671	1390
TIN HAMA	475	1419	1305	2724
BOUREM	783	1988	1690	3678
BAMBA	102	269	251	520
BOUREM	251	612	515	1127
TABOYE	254	609	578	1187
TEMERA	176	498	346	844
GAO	3439	8584	6903	15487
ANCHAWADI	19	25	23	48
COMMUNE DE GAO	1151	1771	1334	3105
GABERO	460	1573	1175	2748
GOUNZOUREYE	36	82	102	184
N'TILLIT	1624	4764	3942	8706
TILEMSI	149	369	327	696
KAYES	220	577	473	1050
KITA	99	224	179	403
DINDENKO	6	11	12	23
GUEMOUKOURABA	21	42	33	75
SIRAKORO	1	4	2	6
SOURANSAN-TOMOTO	71	167	132	299
NIORO	121	353	294	647
NIORO	121	353	294	647
KIDAL	222	486	404	890
ABEIBARA	12	37	29	66



Région-Cercle-Commune	Ménage	Féminin	Masculin	Total Individus
ABEIBARA	12	37	29	66
KIDAL	39	94	84	178
KIDAL	39	94	84	178
TESSALIT	171	355	291	646
TESSALIT	35	91	82	173
ADJELHOC	136	264	209	473
KOULIKORO	423	1069	962	2031
KATI	298	739	667	1406
COMMUNE DE KATI	4	12	5	17
BAGUINEDA	81	161	223	384
KALABANCORO	82	141	180	321
MORIBABOUGOU	4	12	12	24
MOUNTOUGOULA	95	197	174	371
OUESSEBOUGOU	17	168	26	194
SANGAREBOUGOU	15	48	47	95
DIOILA	108	282	254	536
FANA	4	17	14	31
ZAN COULIBALY	104	265	240	505
KOULIKORO	17	48	41	89
KOULIKORO	17	48	41	89
MENAKA	1775	6328	5982	12310
MENAKA	1453	4999	4782	9781
MENAKA	1453	4999	4782	9781
ANDERAMBOUKANE	255	1149	1041	2190
ANDERAMBOUKANE	255	1149	1041	2190
INEKAR	67	180	159	339
INEKAR	67	180	159	339
MOPTI	9351	25384	25259	50643
BANDIAGARA	1090	2977	3071	6048
BANDIAGARA	327	684	690	1374
BARA SARA	1	5	11	16
DANDOLI	1	1	2	3
DIAMNATI	1	2	4	6
DOUCOUMBO	469	1201	1242	2443
DOUROU	1	0	2	2
SANGHA	290	1084	1120	2204
BANKASS	2080	6231	6275	12506
BANKASS	899	2370	2386	4756



Région-Cercle-Commune	Ménage	Féminin	Masculin	Total Individus
BAYE	205	642	492	1134
DIALASSAGOU	141	363	382	745
DIMBAL HABBE	65	205	186	391
KANI BONZON	101	307	275	582
KOULOGON HABBE	9	35	36	71
LESSAGOU HABBE	17	55	55	110
OUENKORO	234	839	863	1702
SEGUE	252	810	936	1746
SOKOURA	40	174	189	363
SOUBALA	51	140	166	306
TORI	66	291	309	600
DJENNE	1264	3127	2739	5866
DANDOUGOU FAKALA	238	791	519	1310
DJENNE	106	168	159	327
FAKALA	637	1441	1356	2797
FEMAYE	20	45	36	81
MADIAMA	36	78	65	143
NEMA-BADEYA-KAFO	109	296	327	623
OURO ALI	63	160	133	293
PONDORI	55	148	144	292
DOUMENTZA	336	808	673	1481
DALLAH	62	171	133	304
DIANVELY	125	342	267	609
DOUMENTZA	42	102	75	177
HAIRE	98	184	190	374
HOMBORI	2	3	1	4
MONDORO	7	6	7	13
KORO	2187	5823	6689	12512
BARAPIRELI	171	154	387	541
BONDO	218	538	743	1281
DIANKABOU	353	1700	1788	3488
DINANGOUROU	1	3	3	6
DIOUNGANI	402	688	772	1460
DOUGOUTENE I	154	485	486	971
DOUGOUTENE II	305	705	844	1549
KOPORO PEN	58	163	192	355
KOPOROKENDIE NA	47	155	145	300
KORO	193	485	431	916



Région-Cercle-Commune	Ménage	Féminin	Masculin	Total Individus
MADOUGOU	186	427	637	1064
PEL MAOUDE	81	283	227	510
YORO	2	5	3	8
YUODIOU	16	32	31	63
MOPTI	1598	4763	4172	8935
COMMUNE DE MOPTI	915	2796	2358	5154
FATOMA	73	195	237	432
KONNA	3	2	2	4
KOUNARI	1	0	1	1
SOCOURA	606	1770	1574	3344
TENENKOU	770	1617	1576	3193
DIAFARABE	739	1566	1518	3084
DIKA	29	49	57	106
KARERI	1	1	1	2
TOGUERE-COUMBE	1	1		1
YOUVAROU	26	38	64	102
BIMBERE TAMA	1	1	3	4
YOUVAROU	25	37	61	98
SEGOU	4113	10960	10629	21589
MACINA	1169	3596	3461	7057
KOKRY	53	164	168	332
KOLONGO	14	56	54	110
MACINA	846	2591	2488	5079
MONIPEBOUGOU	256	785	751	1536
NIONO	2266	5696	5733	11429
DOGOFRY	268	461	787	1248
DIABALY	326	1046	927	1973
KALA SIGUIDA	692	2098	2001	4099
MARIKO	36	155	127	282
NAMPALARI	302	157	168	325
NIONO	32	66	63	129
POGO	59	139	140	279
SIRIBALA	40	111	92	203
SOKOLO	192	594	570	1164
TORIDAGAKO	276	734	705	1439
YEREDON SANIONA	43	135	153	288
SAN	118	472	349	821
SAN	108	443	329	772



Région-Cercle-Commune	Ménage	Féminin	Masculin	Total Individus
TENE	10	29	20	49
SEGOU	560	1196	1086	2282
COMMUNE DE SEGOU	404	773	710	1483
PELENGANA	115	317	257	574
SEBOUGOU	41	106	119	225
SIKASSO	432	1318	1280	2598
BOUGOUNI	126	422	435	857
BOUGOUNI	71	304	292	596
SIKASSO	55	118	143	261
SIKASSO	43	82	121	203
KOUROUMA	12	36	22	58
YOROSSO	31	86	60	146
KOURY	31	86	60	146
KADIOLO	68	181	160	341
DIALASSAGOU	14	37	26	63
MISSENI	19	60	53	113
ZEGOUA	35	84	81	165
KOUTIALA	152	511	482	993
KOUTIALA	152	511	482	993
TOMBOUCTOU	5165	15006	13265	28271
DIRE	1286	3958	3625	7583
BOUREM SIDI AMAR	113	344	315	659
HAIBONGO	476	1469	1346	2815
KIRCHAMBA	37	99	91	190
SAREYAMOU	572	1774	1624	3398
TIENKOUR	88	272	249	521
GOUNDAM	679	2406	1574	3980
ESSAKANE	42	129	123	252
GOUNDAM	602	2171	1349	3520
TONKA	35	106	102	208
GOURMA-RHAROUS	1698	4399	4221	8620
BAMBARA MAOUDE	98	312	293	605
BANIKANE	598	1473	1415	2888
HAMZAKOMA	185	468	450	918
HARIBOMO	144	423	407	830
RHAROUS	673	1723	1656	3379
NIAFUNKE	112	332	287	619
DIANKE	14	48	36	84



Région-Cercle-Commune	Ménage	Féminin	Masculin	Total Individus
LERE	35	115	95	210
SOBOUNDOU	63	169	156	325
TOMBOUCTOU	1390	3911	3558	7469
ALAFIA	767	2113	1829	3942
BOUREM INALY	91	259	238	497
COMMUNE DE TOMBOUCTOU	532	1539	1491	3030
TOTAL	27787	76601	71260	147861



Annexe II : Situation des rapatriés par régions, cercles et communes à la date du 30 juin 2019

Région	Cercle	Commune	Ménage	Féminin	Masculin	Total
Bamako	Bamako	Commune I	10	15	17	32
		Commune IV	3	9	7	16
		Commune V	4	12	2	14
		Commune VI	158	237	228	465
	Bamako Total		175	273	254	527
Bamako Total		175	273	254	527	
Gao	Ansongo	Ansongo	404	820	721	1541
		Bara	2	7	5	12
		Bourra	3	6	6	12
		Ouattagouna	437	970	776	1746
		Talataye	1	5	3	8
		Tessit	47	131	117	248
		Tin Hama	202	309	321	630
	Ansongo Total		1096	2248	1949	4197
	Bourem	Bamba	13	34	25	59
		Bourem	351	530	605	1135
		Taboye	6	18	22	40
		Tarkint	24	110	81	191
		Temera	32	47	44	91
	Bourem Total		426	739	777	1516
	Gao	Aliber Sony	1		1	1
		Anchawadi	203	373	311	684
		COMMUNE DE GAO	8	18	16	34
		Gabero	102	104	106	210
		Gao	1294	2719	2150	4869
		Gounzoureye	1	4	2	6
N'tillit		2019	2781	2875	5656	
Gao Total		3628	5999	5461	11460	
Gao Total		5150	8986	8187	17173	
Kidal	Kidal	Anefif	33	97	104	201
		Kidal	118	261	267	528
	Kidal Total		151	358	371	729
	Tessalit	Adjelhoc	49	104	101	205
		Tessalit	209	520	576	1096
Tessalit Total		258	624	677	1301	
Kidal Total		409	982	1048	2030	
Koulikoro	Dioila	Guegneka	2	3	5	8
	Dioila Total		2	3	5	8
	Kati	Kalabancoro	49	61	73	134
		Kati	33	39	35	74
Kati Total		82	100	108	208	
Koulikoro Total		84	103	113	216	



Région	Cercle	Commune	Ménage	Féminin	Masculin	Total	
Menaka	Anderamboukane	Anderamboukane	1654	3671	3830	7501	
	Anderamboukane Total		1654	3671	3830	7501	
	Inekar	Inekar	86	214	218	432	
	Inekar Total		86	214	218	432	
	Menaka	Menaka	1440	3276	2916	6192	
	Menaka Total		1440	3276	2916	6192	
	Tidermene	Tidermene	1		1	1	
Tidermene Total		1		1	1		
Menaka Total			3181	7161	6965	14126	
Mopti	Bandiagara	Bandiagara	1	2	2	4	
	Bandiagara Total		1	2	2	4	
	Douentza	Djaptodji		42	33	57	90
		Douentza		103	171	166	337
		Gandamia		5	5	8	13
		Haire		920	1377	1265	2642
		Hombori		86	168	145	313
		Kerena		1	3		3
		Korarou		4	3	5	8
		Mondoro		56	56	94	150
	Douentza Total		1217	1816	1740	3556	
	Koro	Koro	16	23	23	46	
	Koro Total		16	23	23	46	
	Mopti	Dialloubé		36	34	42	76
		Fatoma		2	4	1	5
		Konna		9	25	15	40
		Koubaye		4	2	6	8
		Mopti		9	13	15	28
		Socoura		1		1	1
	Mopti Total		61	78	80	158	
	Tenenkou	Diondori		1	2	2	4
		Kareri		87	107	90	197
Tenenkou			3	5	8	13	
Tenenkou Total		91	114	100	214		
Youwarou	Dongo		1		1	1	
	Farimake		137	230	165	395	
Youwarou Total		138	230	166	396		
Mopti Total			1524	2263	2111	4374	
Segou	Niono	Diabaly	10	14	18	32	
		Mariko	45	46	47	93	
		Nampalari	275	446	368	814	
		Niono	10	16	14	30	
		Siribala	30	36	23	59	
	Niono Total		370	558	470	1028	



Région	Cercle	Commune	Ménage	Féminin	Masculin	Total
	San	Sy	3	2	3	5
	San Total		3	2	3	5
	Segou	Pelengana	22	37	29	66
		Seboukou	4	4	4	8
		Segou	27	33	29	62
Segou Total		53	74	62	136	
Segou Total			426	634	535	1169
Tombouctou	Dire	Dangha	270	313	227	540
		Dire	354	549	568	1117
		Haibongo	49	72	67	139
		Sareyamou	12	27	31	58
		Tienkour	119	225	203	428
		Tinguereguif	56	96	94	190
	Dire Total		860	1282	1190	2472
	Goundam	Adarmalane	6	7	7	14
		Alzounoub	43	54	52	106
		Douekire	447	538	656	1194
		Doukouria	408	568	638	1206
		Essakane	259	271	320	591
		Gargando	619	1189	1082	2271
		Goundam	56	49	65	114
		Issa Bery	1	1		1
		Kaneye	1	2	2	4
		Razelma	18	34	32	66
		Tele	1	2	5	7
		Tilemsi	57	91	84	175
		Tin Aicha	9	16	12	28
		TIN-AICHA	2	6	4	10
Tonka	5	11	5	16		
Goundam Total		1932	2839	2964	5803	
Gourma-Rharous	Bambara Maoude	218	387	356	743	
	Banicane	80	156	138	294	
	Gossi	1428	2572	2424	4996	
	HAMZAKOMA	26	47	51	98	
	Hamzakona	247	456	418	874	
	Haribomo	128	208	219	427	
	Inadiatafane	293	486	458	944	
	Ouinerden	65	121	106	227	
	Rharous	619	1167	1073	2240	
Gourma-Rharous Total		3104	5600	5243	10843	
Niafunke	Lere	1097	1815	1222	3037	
	Souboundou	13	27	23	50	
	Soumpi	367	403	453	856	



Région	Cercle	Commune	Ménage	Féminin	Masculin	Total
	Niafunke Total		1477	2245	1698	3943
	Tombouctou	Alafia	536	821	857	1678
		Ber	798	1689	1793	3482
		Bourem Inaly	21	33	40	73
		COMMUNE DE TOMBOUCTOU	5	7	8	15
		Lafia	170	271	285	556
		Salam	199	384	314	698
		Tombouctou	1648	2658	2153	4811
	Tombouctou Total		3377	5863	5450	11313
Tombouctou Total			10750	17829	16545	34374
Grand Total			21699	38231	35758	73989



Annexe III : Méthodologie

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de l'OIM et de l'UNHCR.

Enregistrement :

A. PDI et PDI retournées :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation :** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication :** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers et points focaux des PDI afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.
- **Collecte des données.** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées. La collecte de données se réalise en trois étapes :
 1. **Evaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.
 2. **Evaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.
 3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.
- **Mise à jour des données :** Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.



Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation :** Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.
- **Collecte des données :** Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du centre vers le sud, du nord vers le sud ou entre les régions nord ou du centre se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un référencement aux partenaires présents sur le terrain.

B. RAPATRIES :

Documents des réfugiés :

Les réfugiés régulièrement enregistrés dans les pays d'asile reviennent avec deux documents principaux:

a- Formulaire de Rapatriement Volontaire (FRV) : pour ceux qui déclarent leur retour aux autorités et l'UNHCR.

Les réfugiés lorsqu'ils décident de retourner dans leur pays d'origine doivent informer l'UNHCR et les autorités de ce pays de leur désir de retour. Avant leur départ, ils remettent leurs attestations d'enregistrement aux autorités du pays d'asile qui met à la disposition de chaque ménage un document commun (Formulaire de Rapatriement Volontaire) avec certaines informations biométriques.

b- L'Attestation de réfugié: pour ceux qui ne déclarent pas leur retour aux autorités et à l'UNHCR.

Signature de l'autorité du pays d'accueil, logo du gouvernement d'accueil, photos et informations de tous les membres de la famille. L'attestation est écrite en français pour le Niger et le Burkina Faso ; en français et arabe pour la Mauritanie.

Le formulaire de rapatriement volontaire et l'attestation de réfugié sont les seuls documents de référence pour l'enregistrement des rapatriés parce qu'ils comportent en plus de certaines informations biométriques le numéro proGres du ménage et celui de tous ses membres.

En plus de ces documents, le rapatrié peut aussi disposer de :

c- la Carte de ration avec les logos UNHCR et PAM. Ces cartes de ration doivent être systématiquement retirées et remises à l'UNHCR dès l'enregistrement des rapatriés.

d. Manifeste/Liste des rapatriés

Il s'agit d'une liste commune délivrée par ménage avec certaines informations biométriques.

Cette liste est normalement accompagnée par une lettre de l'UNHCR du pays d'asile.



e. Sans document

Les Maliens qui prétendent être des rapatriés mais sans présenter leurs documents de réfugiés ne doivent pas être enregistrés comme rapatriés.

Cependant, une attention particulière est accordée aux rapatriés en provenance de l'Algérie. Dans ce cas, la DNDS procède à la vérification auprès des autorités traditionnelles et administratives pour adopter de commun accord la conduite à tenir.

Lieux d'enregistrement :

Les rapatriés sont enregistrés soit au niveau des points d'enregistrements identifiés soit dans leurs zones de retour.

a-Dans les zones de retour

L'enregistrement qui a lieu dans les zones de retour concerne deux catégories de rapatriés à savoir:

- Les rapatriés arrivés au Mali dans la période allant de septembre 2014 à juillet 2015. L'enregistrement à débiter par ceux qui se sont, soit inscrit auprès des bureaux de l'UNHCR, soit auprès des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES). Après cette étape, les agents enregistreurs continue l'enregistrement auprès des ménages non-inscrits disposant des documents cités plus haut.

- Les rapatriés qui ne passent pas par les points d'enregistrements identifiés. Ils seront sensibilisés pour se présenter aux autorités dès leur arrivée. Les agents enregistreurs devront garder un contact permanent avec les autorités pour être informés à tout moment d'arrivée des rapatriés dans le cercle ou les points d'enregistrements ont été identifiés. Dès réception de cette information, les agents enregistreurs effectueront une mission sur le terrain pour enregistrer ces rapatriés.

b-Aux points d'enregistrements

Les agents enregistreurs sont présents en permanence au niveau des points d'enregistrements ci-dessous identifiés:

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebok, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Ces points sont susceptibles de modification et les agents enregistreurs sont tenus de se déplacer au besoin dans les localités en fonctions des arrivées signalées.

Procédures d'enregistrement :



Seuls les rapatriés sont concernés par cet enregistrement. Les rapatriés devront présenter aux agents enregistreurs les documents de réfugié obtenus dans les pays d'asile.

Avant de commencer l'enregistrement, l'agent enregistreur devra vérifier l'authenticité des documents soumis par les rapatriés en faisant une comparaison avec les spécimens du pays d'asile en leur possession. Une fois l'authenticité des documents de réfugiés confirmée, l'agent procédera à l'enregistrement de chaque ménage sur le formulaire d'enregistrement des rapatriés au Mali. Seules les personnes physiquement présentes dont les noms se trouvent sur les documents du réfugié délivrés par les pays d'asile seront enregistrées, ou le nombre indiqué sur le manifeste sera pris en considération.

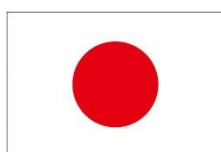
La présence physique des personnes est obligatoire. L'agent enregistreur doit procéder à la reconnaissance faciale des personnes présentes. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par un rejet du dossier par l'agent enregistreur. Et ce dernier devra informer son superviseur de la situation qui à son tour informera l'UNHCR à travers la DRDSES. L'UNHCR se chargera de vérifier en lien avec le pays d'asile si la personne est concernée par cette opération.

C. EVALUATION DES BESOINS DANS LES ZONES DE RETOUR:

Cet exercice vise, au niveau des villages identifiés, à mieux appréhender et quantifier les besoins des populations affectées par la crise: populations déplacées, retournées et communautés d'accueil. Les informations collectées concernent les secteurs alimentation, eau/hygiène/assainissement, abri, moyen de subsistance et éducation.

- **Formation:** Les formations pour les évaluations des besoins sont menées par des représentants de la DNDS dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti au profit des staffs DNDS.
- **Collecte des données :** Ces évaluations sont menées dans des villages des régions de Gao, Tombouctou et Mopti où une forte concentration de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.
- **Saisie des données :** Les données collectées sur le terrain seront vérifiées puis entrées dans la base de données de la DNDS à travers des tablettes androïdes depuis le terrain par les agents de collecte. Ces données seront mises en commun avec les partenaires qui réalisent des évaluations similaires au nord afin de permettre une analyse commune des besoins identifiés dans ces régions.





de la part du
Peuple japonais



Direction Nationale du Développement Social – DNDS

www.dnds.ml